



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2021

Convocation du 22 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, VIDEGRAIN Emilie, BONNEFOY Jérôme, DECROCK Clotaire, PLISSON Marie-Claude, ALLEGRET Myriam (à partir de 20h45), MATHIEU Ludovic, CHEVALIER Pierre

Absents excusés : BOUCHEROLLES Valérie

Secrétaire : MARIOTTI Bernard

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 5 février 2021 qui est accepté à l'unanimité.

1°) Délibération 2021-05 : Achat de matériel agricole

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'entretien des accotements et le broyage des haies sur la commune de Saint Pierre les Bois est devenu problématique, tant sur le plan du coût de revient que sur celui de la fréquence du fauchage.

En effet, la commune ne disposant pas de son propre matériel, elle est obligée d'avoir recours à une entreprise dont les services sont très onéreux, ne permettant pas de le faire aussi souvent que nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc de faire l'acquisition de matériel agricole qui permettra à l'agent technique de la commune de faucher les accotements et broyer les haies.

Le matériel qui a été sélectionné est composé d'un tracteur d'occasion (2000 heures de fonctionnement) de marque Claas d'une valeur de 35 000 € HT, d'une débroussailleuse neuve de marque Rousseau d'un montant de 19 900 € HT et d'une roto faucheuse Gyrax valant 9 200€ HT.

A l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur de l'achat de cet équipement.

2°) Délibération 2021-06 : Emprunt pour l'achat du matériel agricole

L'achat du matériel agricole (délibération 2021/05) nécessitant le recours à un emprunt, Monsieur le Maire présente les offres pour un prêt de 65 000 € du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

A l'unanimité, les membres du conseil retiennent l'offre du Crédit Agricole :

- Montant : 65 000 €
- durée : 10 ans
- taux : 0.35%
- frais de dossier : 100 €

et chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la contraction de ce prêt avec le Crédit Agricole.

3°) Délibération 2021-07 : Emprunt à court terme pour le paiement de la TVA sur le matériel agricole

La TVA étant récupérable l'année suivante, les membres du Conseil municipal estiment qu'il est préférable d'avoir recours à un prêt à court terme de 13 000 €, ce qui diminuera la charge de l'emprunt principal. Des démarches ont donc également été faites auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

A l'unanimité, les membres du conseil retiennent l'offre du Crédit Agricole

- Montant : 13 000 €
- durée : 1 ans
- taux : 0.26%
- frais de dossier : 50 €

et chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la contraction de ce deuxième prêt avec le Crédit Agricole.

4°) Délibération 2021-08 : Proposition d'avancement de grade de l'agent technique

Monsieur le Maire rappelle la procédure et les conditions des principaux avancements de grade, l'agent technique principal de 2^e classe ayant sollicité un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe.

Il indique que le Comité Technique (CDG 18), lors de sa réunion du 29 juin 2020, a rendu un avis favorable à la proposition d'avancement de grade .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à soumettre la proposition d'avancement de l'agent technique au Centre de Gestion.

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Filière technique : Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe	100

5°) Ouverture de la saison de pêche

Monsieur le Maire propose de reconduire les modalités des années précédentes relatives à l'organisation de la pêche sur le site des étangs de Bois Doré.

La saison débutera donc le samedi 27 mars 2021 pour se terminer le 31 octobre 2021 (sous réserve des conditions sanitaires).

Les tarifs des cartes de pêche seront les mêmes que l'année précédente :

- * à l'année : 80€ pour les habitants de la commune, 100€ pour les habitants hors commune
- * à la journée : 5€
- * à la semaine : 30€
- * à la nuit : 10€

Les cartes seront vendues au bord de l'étang, au café restaurant « Le Petit Comptoir », et à la mairie

La pêche de nuit ne sera ouverte que lorsque le couvre-feu actuellement en vigueur sera levé.

Etant donné que la saison 2020 n'a pas été complète du fait de la crise sanitaire, il n'y a pas besoin de procéder à un rempoissonnement cette année.

Une personne doit être recrutée afin de seconder et remplacer l'agent technique pour les ventes de cartes de pêche. Monsieur JAUFRAIS, qui avait assuré cette mission en 2020, est de nouveau intéressé.

6°) Délibération 2021-09 : Création d'un poste de garde pêche pour la saison 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter une personne qui puisse vendre les cartes de pêche sur les étangs et en assurer la surveillance lors des congés et des absences de l'agent technique, et pour les pêches de nuit également.

Un emploi d'agent contractuel pourrait être créé comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide, en application de la loi du 26 janvier 1984, alinéa 1 article 3, de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) sur la base de 5h hebdomadaires (5/35^e) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021, rémunéré sur la base de l'indice brut 350 majoré 327, l'agent pouvant être amené à réaliser des heures complémentaires si besoin

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de la demande de subvention de l'association Boischaut-Marche pour une somme de 200€. Le Conseil n'y est pas favorable
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancien Maire, mme Ghislaine Gautron, s'est vue conférer l'honorariat par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2020.
- Un devis a été demandé à l'entreprise SZCZYKALA afin de supprimer la cheminée dans le logement de l'école suite à des fuites d'eau à répétition.
- Monsieur le Maire explique avoir été interpellé par M. Boursault, au « Petit Besse », qui lui a demandé à ce que les accotements aux abords de sa maison soient arrasés et à ce que les fossés soient curés car l'eau de pluie s'écoule chez lui. Le Conseil donne son accord pour ces travaux.
- M. Decrock Clotaire, conseiller municipal, explique qu'il a positionné une plaque en béton sur le puits communal situé au « Carroir ».
- Lecture du mot de remerciement de l'ancienne secrétaire de mairie

La séance est levée à 21H30.

